

**ADMINISTRATION  
COMMUNALE  
WOLUWE-SAINT-LAMBERT  
Mme N. SONCK  
Architecte principale  
Avenue Paul Hymans, 2  
B -1200 BRUXELLES**

V/Réf : 18090  
N/Réf. : AVL/KD/WSL-2.107/s.551  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

**Objet :** WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue du Couronnement, 92.  
Rehaussement de la maison et isolation de la façade arrière.  
Demande de permis d'Urbanisme. Avis de la CRMS.  
*(Correspondant : M. A. Tusei)*

En réponse à votre lettre du 25 février 2014, en référence, reçue le 26 février, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 12 mars 2014.

La demande concerne une maison unifamiliale qui se situe dans la zone de protection de l'église Saint-Henri. Elle vise la démolition de la toiture existante, la rehausse de la maison d'un étage en recul d'une terrasse en façade avant. La nouvelle toiture serait en zinc, un bardage en bois encadrerait les baies avant (protection solaire) et arrière du nouvel étage. La demande concerne également l'isolation de la façade arrière et la modification des baies en façade avant.

La CRMS n'émet pas de remarques sur le principe de la rehausse, ni sur les autres transformations envisagées. Par contre, les matériaux de la nouvelle porte et de la nouvelle porte de garage ne sont pas indiqués sur les plans. La CRMS recommande le choix du bois pour celles-ci. S'il y a lieu, la DMS formulera en Commission de concertation les autres remarques qu'appelle la demande.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A.VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme I. Leroy (par mail Mmes I. Leroy, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters et H. Lelièvre) ; - A.A.T.L. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.